

DRC1508 – Droit public fondamental

Guy Azebové Tetang

Automne 2023

Description du cours

Introduction au droit public : prérequis conceptuels, fondements et maturation historiques, sources formelles et principes fondamentaux du droit public au Canada et au Québec (la séparation des pouvoirs, la primauté du droit, la suprématie législative, le constitutionnalisme avec une attention portée sur les droits et libertés de la personne, etc.).

Objectif du cours

Faciliter la compréhension et l'application des connaissances, en favorisant une réflexion autonome sur l'évolution constitutionnelle du Canada, les principes constitutionnels qui gouvernent le fonctionnement des institutions et l'organisation de l'État. Un accent sera mis sur la séparation des pouvoirs, la limitation de l'action des gouvernants à travers le constitutionnalisme, le principe de la primauté du droit, le contrôle judiciaire de la constitutionnalité, la légalité des actes de l'Administration ainsi que la responsabilité civile de l'État.

Méthode d'enseignement

Cours magistral et exercices pratiques (en présentiel ou en ligne).

Méthode d'évaluation

En salle de classe, examens en présentiel :

Examen intra 25% préjudiciable

Examen final 75%

Principaux instruments de travail

Recueil de jurisprudence

- Et l'un des ouvrages suivants :

François Chevrette & Herbert Marx, *Droit constitutionnel : principes fondamentaux — Notes et jurisprudence*, 2e éd, par Han-Ru Zhou, Montréal, Thémis, 2016;

ou

Henri Brun, Guy Tremblay & Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, 6^e éd, Cowansville, Yvon Blais, 2014. Cet ouvrage est accessible à la librairie ou via la base de données en ligne des Éditions Yvon Blais, et par un accès en ligne via le catalogue de la bibliothèque;

ou

Recueil de fascicules du *Jurisclasseur* (via le catalogue en ligne de la Bibliothèque de droit Brian Dickson)